



Dijon, le 10 mars 2017

## Communiqué de presse

### Pacte territoire santé : les résultats concrets de la lutte contre les déserts médicaux

**Le pacte territoire santé a été lancé dès 2012 par Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, afin d'apporter une réponse pragmatique aux difficultés d'accès aux soins dans les territoires.**

Cette dynamique associe tous les acteurs concernés : ministère et agences régionales de santé (ARS) mais aussi élus, professionnels de santé et représentants de patients. Elle tire également sa force de la diversité des leviers mobilisés, qui interagissent et s'enrichissent. De la formation des professionnels à leurs conditions d'exercice en passant par leur installation, les mesures sont variées et adaptées pour inciter prioritairement les jeunes médecins à exercer dans des zones manquant de professionnels.

Fin 2015, au regard des premiers éléments de bilan encourageants, un second volet du pacte a été lancé, confortant les premières avancées et intégrant de nouvelles initiatives.

4 mesures illustrent particulièrement bien la dynamique du pacte : le contrat d'engagement de service public (**CESP**), le contrat de praticien territorial de médecine générale (**PTMG**), les maisons de santé pluriprofessionnelles (**MSP**) et les médecins correspondants du SAMU (**MCS**).

A ce jour, près de 1 800 jeunes ont déjà signé un **CESP**, dépassant ainsi la cible de 1 700 contrats fixée pour fin 2017.

**En Bourgogne-Franche-Comté** : Plus de 100 contrats ont été signés avec des étudiants et internes en médecine, 18 médecins sont installés. Plus de 20 contrats ont été signés avec des étudiants en odontologie originaires de la région, dont l'un est d'ores et déjà installé.

S'agissant des **PTMG**, près de 800 contrats ont été signés depuis 2013.

**En Bourgogne-Franche-Comté** : 58 contrats ont été signés depuis la création du dispositif et 22 contrats sont en cours d'exécution.

Par ailleurs, près de 900 **maisons de santé** maillent désormais le territoire, soit 5 fois plus qu'en 2012.

**Pour la région** : 90 sont en fonctionnement, 20 projets de santé ont été validés et 26 projets sont en cours d'élaboration.

Enfin, 580 médecins généralistes volontaires sont également **MCS** : depuis sa création, le dispositif a permis à un million de personnes supplémentaire d'accéder à des soins urgents en moins de 30 minutes.

**Pour la région** : 15 MCS sont volontaires dans le Haut-Doubs et 7 médecins généralistes de l'AMLUV (association des médecins libéraux pour les urgences vitales) dont 6 sont également médecins sapeurs-pompiers, dans la Nièvre, intervenant dans le cadre de l'aide médicale urgente à la demande du 15, sont considérés comme « MCS apparentés ».

#### Contact presse :

Géraldine Guéret –ARS Bourgogne-Franche-Comté- 03 80 41 99 79 - geraldine.gueret@ars.sante.fr